



GUIDE DES TARIFS 2017



seic

Sommaire

Conditions générales	4
Particuliers	5
Entreprises	6
Tableau de marquage	7
Taxes légales	8
Installations solaires photovoltaïques	9
Communauté d'autoconsommateurs	10 / 11
Production d'énergies renouvelables	12 / 13
Offres en énergies renouvelables	14 / 15

Nos équipes sont là pour vous conseiller !

Du lundi au vendredi,
De 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Rte des Avouillons 2 – 1196 Gland
Tél. +41 (0)22 364 31 31
Fax + 41 (0)22 364 34 51

info@seicgland.ch
www.seicgland.ch

A noter que courant 2017, SEIC emménagera dans de nouveaux locaux, à l'avenue du Mont-Blanc 24 à Gland.

Un geste pour l'environnement

Par défaut, nous joignons le détail de vos consommations à votre facture d'électricité. Si vous n'en avez pas l'utilité, vous pouvez choisir de ne recevoir qu'une page récapitulative et ainsi contribuer à l'économie annuelle de milliers de feuilles de papier. Il suffit pour cela de nous écrire par e-mail ou par courrier.

Réglez vos factures en ligne !

Vous pouvez également privilégier l'alternative zéro papier en optant pour le paiement en ligne via votre plateforme e-banking, ou en demandant à recevoir vos factures au format PDF sur votre e-mail.

Avantages de l'e-facture

- Réception directe sur votre compte e-banking ou votre e-mail (PDF)
- Choix de la date et du montant du paiement

- Archivage électronique
- Saisie des données simplifiée
- Accès depuis l'étranger
- Service gratuit

Comment s'inscrire ?

Lors du paiement de votre prochaine facture SEIC, acceptez la proposition qui apparaîtra automatiquement à l'écran de votre plateforme e-banking, ou cliquez sur l'onglet « efacture ». Dans les deux cas, vous devrez vous inscrire en ligne, puis vous enregistrer auprès de SEIC SA Gland.*

Recevez vos factures par e-mail !

Recevoir ses factures par e-mail au format PDF est un choix écologique. Il permet de limiter les étapes d'impression et d'envoi. Prenez contact avec notre service Clients, soit par téléphone soit par e-mail, pour recevoir un formulaire d'inscription.

*Pour les titulaires d'un compte e-banking ou Yellownet.

Edito

Chères clientes,
Chers clients,

Suite à une diminution des prix d'approvisionnement sur les marchés internationaux et à une baisse des frais d'acheminement résultant notamment de la hausse de la consommation sur certains sites industriels, les clients de SEIC verront leurs tarifs d'électricité* diminuer en 2017 de 2 à 4 % en fonction de leur profil de consommation. Pour la troisième année consécutive, SEIC permet donc à ses clients de profiter d'une baisse substantielle malgré une augmentation de certaines taxes fédérales.

De l'énergie moins chère

Dès le 1^{er} janvier 2017, les clients de SEIC seront les grands bénéficiaires de la baisse des prix de l'énergie : entre 7.5 et 10 % selon la catégorie des tarifs.

Des économies d'échelle

L'allègement général de la facture d'électricité provient également de la maîtrise et de la stabilité des coûts de l'utilisation du réseau électrique SEIC, ainsi que du dynamisme économique

régional et de l'augmentation de la consommation qui en résulte. Cette croissance engendre en effet une diminution des frais d'acheminement de l'ordre de 2 à 3 %.

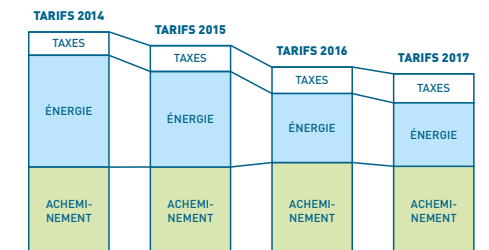
Les énergies renouvelables encouragées

Cette baisse intervient malgré une augmentation des taxes et émoluments consécutive à la décision de la Confédération de faire passer la rétribution d'injection à prix coûtant (RPC) de 1.30 cts/kWh à 1.50 cts/kWh. Une initiative qui a pour objectif d'encourager la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

Quelle économie pour un ménage moyen ?

Concrètement, un ménage moyen de quatre personnes, qui consomme environ 4'500 kWh/an, pourra observer une baisse d'environ CHF 30.- sur sa facture annuelle finale. La liste détaillée des tarifs 2017 ainsi qu'un outil permettant de calculer le montant de sa facture d'électricité sont disponibles sur www.seicgland.ch.

Bien sincèrement
Dieter Gisiger et toute son équipe



**2 à 4 % d'économie selon
votre profil de consommation**

*Le prix du kWh consommé se compose des frais d'acheminement (timbre), du prix de l'énergie et des taxes fédérales, cantonales et communales prélevées sur l'électricité.

Conditions générales

La version complète des conditions générales de fourniture d'électricité par SEIC est disponible sur notre site Internet www.seicglad.ch. En voici les lignes directrices :

- Les tarifs s'appliquent pour les clients captifs (Art. 6 al. 2 de la LApEl) et pour les consommateurs finaux qui ne font pas usage de leur droit d'accès au réseau.
- Les tarifs sont valables du 01.01.17 au 31.12.17 sur notre réseau de distribution.
- Les prix s'entendent hors TVA (8%).

- Un montant minimum de CHF 6.- est perçu chaque mois pour des frais administratifs.

Si vous êtes muni d'un compteur **« heures pleines / heures creuses »**, vous pouvez bénéficier du tarif double, c'est-à-dire d'un tarif différent selon l'heure à laquelle l'électricité est consommée. Pour bénéficier d'un tarif plus avantageux et réaliser des économies, il est recommandé de consommer durant les heures creuses, voir horaires ci-dessous.

LUN-VEN ■ heures pleines ■ heures creuses

00:00	05:59	06:00	21:59	22:00	23:59
-------	-------	-------	-------	-------	-------

SAM-DIM et jours fériés ■ heures creuses

00:00	23:59
-------	-------

Bénéficiez-vous du tarif double ?

Pour savoir si vous bénéficiez du tarif double, prenez votre décompte de consommation et observez les lignes de facturation. Si celles-ci mentionnent les libellés suivants : « Consommation HP » et « Consommation HC », « Chauffage HP » et « Chauffage HC », votre compteur différencie les heures pleines (HP) des heures creuses (HC). Vous bénéficiez donc du tarif double. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez soumettre une demande pour changer ou adapter votre compteur auprès de notre service Clients, qui saura vous conseiller.

Particuliers

Vous appartenez à la catégorie « Particuliers » si votre consommation annuelle est inférieure à 30'000 kWh par année.

	ÉNERGIE	ACHEMINEMENT
	cts/kWh	cts/kWh
TARIF SIMPLE SEIC logic	6.50 toute l'année, de jour et de nuit	9.80

	ÉNERGIE		ACHEMINEMENT	
	heures pleines	heures creuses	heures pleines	heures creuses
	cts/kWh	cts/kWh	cts/kWh	cts/kWh
	7.60	4.20	11.20	5.70
TARIF DOUBLE SEIC logic				

Les prix s'entendent hors taxes légales et hors TVA (8%).

Tarif simple

- Le tarif simple est adapté si vous habitez dans un appartement sans chauffe-eau ni chauffage électrique.

Tarif double

- Le tarif double est recommandé si plus du tiers de votre consommation totale est réalisé en heures creuses.

Si vous ne bénéficiez pas du tarif double, vous pouvez en faire la demande auprès du service Clients. Votre compteur sera alors adapté ou changé. Cette intervention est facturée CHF 100.- hors taxes.

Un simulateur de facture, disponible sur www.seicglad.ch, peut vous aider

à faire votre choix en fonction de votre consommation. Lorsque vous bénéficiez du tarif double, si le tarif simple devient plus avantageux, celui-ci sera automatiquement facturé.

La location du compteur est comprise dans le prix d'acheminement.

Un récepteur de télécommande est proposé, à la charge de l'abonné, pour gérer :

- L'enclenchement du chauffe-eau la nuit
- La commutation « heures pleines / heures creuses »

Les taxes légales et les services-système sont facturés en plus (voir p. 8).

Entreprises

Vous appartenez à la catégorie « Entreprises » si votre consommation annuelle est supérieure à 30'000 kWh par année.

	ÉNERGIE		ACHEMINEMENT		
	heures pleines	heures creuses	heures pleines	heures creuses	Puissance
	cts/kWh	cts/kWh	cts/kWh	cts/kWh	CHF / kW / mois
PRO A SEIC logic DUP < 3000 H. par année	7.10	4.00	7.20	3.20	CHF 5.00 période d'intégration 15 min.
PRO B SEIC logic DUP ≥ à 3000 H. par année	7.00	3.90	4.70	2.10	CHF 9.80 période d'intégration 15 min.

Les prix s'entendent hors taxes légales et hors TVA (8%).

Le tarif **PRO A** ou **PRO B** est automatiquement facturé si votre consommation d'électricité représente une DUP (Durée d'Utilisation mensuelle de Puissance) inférieure ou supérieure à 3'000 heures par année. Vous bénéficiez toutefois du tarif **PRO B** si votre consommation est régulière.

La DUP est une indication relative liée à la régularité de votre consommation.

$$\text{DUP} = \frac{12 \times \text{consommation totale mensuelle}}{\text{Puissance max. mensuelle}}$$

Le client a droit à un contingent d'énergie réactive (kVArh*) égal à 50 % de la consommation d'énergie active (kWh). Si la consommation d'énergie réactive est supérieure au contingent ci-dessus,

l'excédent est facturé à 2.5 cts le kVArh (hors taxes).

La location du compteur est comprise dans le prix d'acheminement.

Un récepteur de télécommande est posé, à la charge de l'abonné, pour gérer :

- L'enclenchement du chauffe-eau la nuit
- La commutation « heures pleines / heures creuses »

Les taxes légales et les services-système sont facturés en plus (détails sur les taxes légales en p. 8).

*kVArh: kilovolts ampères réactifs heure

Tableau de marquage

Savez-vous d'où vient le courant que vous consommez et comment il est produit ?

Le tableau suivant vous donne des informations détaillées sur l'énergie que nous vous fournissons. Vous y découvrirez la **composition du mix d'électricité** que vous avez consommé durant l'année **2015**, c'est-à-dire la part de courant suisse et sa composition détaillée.

Le courant que nous vous proposons comprend **une part issue d'énergies renouvelables de près de 80 %**, le reste étant d'origine non vérifiable. Pour l'année 2015, la part d'énergies

renouvelables est en nette augmentation. L'énergie hydraulique provient principalement de Suisse mais aussi d'Europe.

Le soutien par la rétribution d'injection à prix coûtant (RPC) participe à la tendance à la hausse de la part des énergies renouvelables dans la composition de l'électricité fournie. En effet, tous les consommateurs d'électricité en Suisse y ont contribué par le paiement du supplément RPC qui était en 2015 de 1.00 ct/kWh. Le résultat de cette contribution figure à la ligne « Courant au bénéfice de mesures d'encouragement » qui est de 3.5 % pour SEIC.

Votre fournisseur de courant : Société Electrique Intercommunale de la Côte SA, Gland		
Contact	www.seicgland.ch - Tél. 022 364 31 31 - Dieter Gisiger, Directeur	
Année de référence	2015	
Le courant fourni à nos clients a été produit à partir de :	Au total	en Suisse
1. Energies renouvelables	77.60 %	56.70 %
Energie hydraulique	73.60 %	52.70 %
Autres énergies renouvelables	0.20 %	0.20 %
Energie solaire	0.20 %	0.20 %
Energie éolienne	0.00 %	0.00 %
Biomasse	0.00 %	0.00 %
Géothermie	0.00 %	0.00 %
Courant au bénéfice de mesures d'encouragement fédéral ¹	3.50 %	3.50 %
Courant au bénéfice de mesures de soutien cantonal ²	0.40 %	0.40 %
2. Energies non renouvelables	0.00 %	0.00 %
3. Déchets	0.00 %	0.00 %
4. Agents énergétiques non vérifiables	22.30 %	-
Total	100.00 %	56.70 %

¹ Courant au bénéfice de mesures d'encouragement : 45.3 % d'énergie hydraulique, 20 % d'énergie solaire, 3.2 % d'énergie éolienne, 31.5 % de biomasse et de déchets issus de la biomasse, 0 % géothermie.

² Courant au bénéfice de mesures de soutien de l'Etat de Vaud : 100 % énergie solaire

Pour une consommation plus verte

Le mix d'électricité fourni à nos clients indique une valeur de 22.3% d'agents énergétiques non vérifiables. Cette proportion s'explique par le fait que la quasi-totalité de l'électricité fournie est acquise sur le marché, dont plus des trois-quarts sont couverts par des certificats d'origine renouvelable.

Vous avez la possibilité de modifier le mix d'électricité qui vous est livré pour en garantir une provenance 100% renouvelable en optant pour l'une de nos offres présentées à la fin de ce guide (voir p. 13).

Taxes légales

Conformément à la loi sur l'approvisionnement en électricité entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, SEIC, gestionnaire du réseau électrique des communes de Gland, Prangins, Begnins, Duillier, Vich et Coinsins, assume deux rôles distincts :

1. SEIC établit des factures transparentes et comparables avec un contrat pour l'énergie et un contrat pour l'utilisation du réseau.
2. SEIC mentionne séparément sur un 3^e contrat les redevances et prestations fournies aux collectivités publiques (confédération, canton, commune).

SEIC prélève et reverse les taxes fédérales, cantonales et communales. Les redevances et prestations fournies aux collectivités sont mentionnées séparément sur vos factures d'électricité.



Taxes fédérales

- > Services-système 0.40 ct/kWh
- > Suppl. fédéral énergies renouvelables 1.40 ct/kWh
- > Protection des eaux et des poissons 0.10 ct/kWh



Taxes cantonales

- > Emolument CCSSEL 0.02 ct/kWh
- > Efficacité énergétique 0.18 ct/kWh



Taxes communales

- > Voir le détail sur www.seicglad.ch ou sur demande (sous réserve de changements selon décisions fédérales, cantonales ou communales)

Installations solaires photovoltaïques

Transformez les rayons du soleil en électricité !

Rachat d'électricité photovoltaïque par SEIC

Pour les installations ne bénéficiant d'aucun programme de rétribution, SEIC peut racheter l'excédent d'électricité réinjecté dans son réseau selon des conditions dépendantes de la puissance de l'installation.

Pour ce faire, SEIC s'est basée sur les recommandations de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour établir les conditions de reprises suivantes (en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2015).

Puissance nominale de l'installation	Taille équivalente approximative	Mode de rétribution de l'énergie injectée sur le réseau
< 30 kVa	Jusqu'à 120 m ²	Rétribution identique au prix de l'énergie fournie par SEIC
30 - 150 kVa	120 - 600 m ²	Rétribution basée sur le prix de l'énergie fournie par SEIC, réduite de 8%
> 150 kVa	Au-delà de 600 m ²	Prix du marché, tel que défini par l'OFEN

- Par « prix de l'énergie fournie par SEIC », il faut comprendre le prix de la composante « énergie » de votre tarif d'électricité SEIC logic (simple, double ou Pro).
- A noter que le prix de rachat SEIC pour les installations inférieures à 30 kVA est supérieur à celui préconisé par l'OFEN.
- Les garanties d'origine (GO) restent propriété du producteur d'électricité.
- Le rachat d'électricité par SEIC ne concerne pas les installations photovoltaïques bénéficiant déjà d'un programme de rétribution national (RPC, FFS) ou cantonal (Pont RPC Vaud).
- Selon les normes en vigueur, les installations d'une puissance égale ou supérieure à 30 kVA doivent obligatoirement être équipées d'un système de comptage télé-relevé qui est facturé CHF 50.- par mois au producteur (hors taxes).

Ces prix et conditions remplacent les conditions précédentes et sont révisables périodiquement.

Communauté d'autoconsommateurs

La production photovoltaïque peut être totalement ou partiellement consommée sur site, par le producteur lui-même et/ou par un/des tiers, ceci indépendamment de la puissance de l'installation raccordée au réseau.

Rachat et rétributions

Si l'installation photovoltaïque ne bénéficie d'aucun programme de rétribution national ou cantonal, la production générée et réinjectée dans le réseau SEIC est rachetée par SEIC, conformément aux conditions de reprise de l'électricité photovoltaïque (voir p. 9).

Décompte et facturation

A. Autoconsommateur unique

Un autoconsommateur unique est le seul consommateur de l'électricité photovoltaïque produite sur place. La configuration standard du système de comptage, permettant de déterminer la quantité d'électricité injectée sur le réseau, est composée des éléments suivants :

- Un compteur à double sens pour un bâtiment ou un client
- Un moyen de communication pour le compteur

B. Communauté d'autoconsommateurs

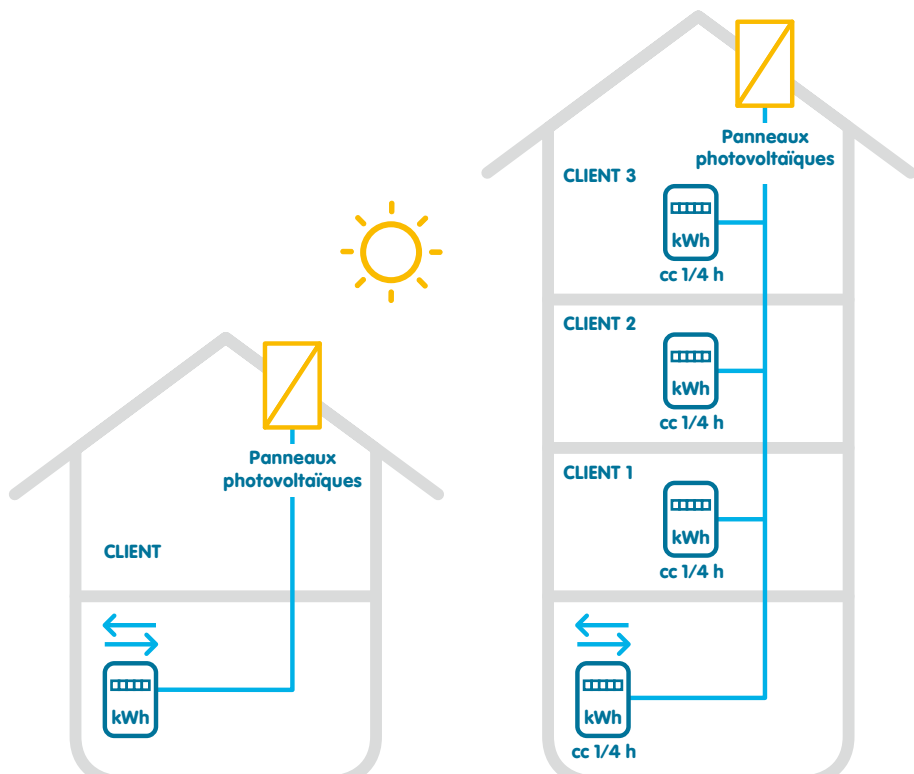
Une communauté d'autoconsommateurs est constituée d'un producteur d'électricité photovoltaïque ainsi que de plusieurs consommateurs bénéficiant de l'électricité produite sur place. Pour une période de consommation donnée, la facture de chaque consommateur est établie en fonction de la quantité d'électricité consommée et de sa provenance :

- de l'installation photovoltaïque
- du réseau SEIC

Un décompte périodique des quantités consommées par chaque client est envoyé en amont au producteur. La configuration standard du système de comptage, permettant de déterminer la quantité d'électricité consommée par client autoconsommateur et par provenance, est composée des éléments suivants :

- Un compteur courbe de charge à double sens pour le bâtiment
- Un compteur courbe de charge à double sens par point de consommation
- Un moyen de communication par compteur

Autoconsommation d'électricité photovoltaïque



**AUTOCONSOMMATEUR
UNIQUE**

**COMMUNAUTÉ
D'AUTOCONSOMMATEURS**

Compteurs électriques

Un compteur de production n'est pas requis pour une installation d'une puissance inférieure à 30 kVA. Si l'installation produit 30 kVA ou plus, elle doit être équipée d'un système de comptage de production télé-relevé, qui est facturé au producteur CHF 50.- par mois (hors taxes).

Production d'énergies renouvelables

Dans une perspective de développement durable, SEIC met tout en œuvre pour trouver des solutions de proximité dans le but d'offrir de l'électricité d'origine renouvelable à ses clients. Celle-ci provient notamment d'installations hydrauliques et photovoltaïques locales.

Hydraulique

Grâce à une collaboration entre SEIC et la Ville de Gland, une turbine a été installée au réservoir de Château-Grillet. Cette énergie 100 % hydraulique suisse s'ajoute à la production de l'usine hydroélectrique historique des Avouillons sur la Promenthouse.




L'usine des Avouillons



Turbine – Réservoir de Château-Grillet

Photovoltaïque

En choisissant **SEICbénéfic** , vous soutenez activement le développement de nouveaux projets d'installations renouvelables SEIC. L'installation certifiée « naturemade star » du bâtiment communal de Duillier s'accompagne aujourd'hui de nombreuses autres réalisations d'envergure.



*Administration communale, Duillier
(automne 2011)*



Le label suisse « naturemade star » garantit la provenance de l'énergie ainsi que sa production selon les critères écologiques les plus exigeants d'Europe.

Installations photovoltaïques SEIC



WWF, Gland (hiver 2011)



Eikenøtt, Gland (automne 2013)



Poste de transformation 125/20 kV, Gland (automne 2014)



Hangar privé, Duillier (hiver 2014/2015)



Déchèterie intercommunale de la Côte, Prangins (été 2015)



Collège de La Combe, Prangins (automne 2015)

Offres en énergies renouvelables

Votre électricité de **DEMAIN** est celle que vous choisissez d'encourager **AUJOURD'HUI**.

SEIC**bénéfic**

Consommez durable

En choisissant SEIC**bénéfic**, vous contribuez au développement de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables dans notre région.

100 % suisse, SEIC**bénéfic** se compose de 95 % d'énergie hydraulique et de 5 % d'énergie photovoltaïque.

+ 5 cts par kWh consommé par rapport à notre tarif de base SEIC**logic**.

Ce supplément, correspondant au prix d'un café par semaine, permet de couvrir la consommation entière d'une famille de quatre personnes avec l'énergie la plus écologique de notre gamme.*

→ Le label suisse «naturemade star» garantit la provenance de l'énergie et sa production selon les critères écologiques les plus exigeants d'Europe.

SEIC**panoramic**

Voir plus loin

En optant pour SEIC**panoramic**, vous choisissez un mix d'électricité qui encourage l'énergie hydraulique suisse ainsi que les installations photovoltaïques de notre région. SEIC**panoramic** se compose de 40 % de SEIC**bénéfic** et de 60 % de SEIC**hydric**.

+ 3 cts par kWh consommé par rapport à notre tarif de base SEIC**logic**.

Ce supplément représente 37 centimes par jour pour une famille de quatre personnes et lui permet de bénéficier de différentes sources d'énergies renouvelables.*

SEIC**hydric**

100 % suisse !

En choisissant cette énergie 100 % hydraulique suisse, dont 2 % proviennent de l'usine électrique sur la Promenthouse, vous contribuez au développement et à la modernisation des installations hydrauliques du pays.

+ 2 cts par kWh consommé par rapport à notre tarif de base SEIC**logic**.

Ce supplément équivaut à 25 centimes par jour pour une famille de quatre personnes avec de l'énergie renouvelable 100 % suisse.*

SEIC*décl*ic

Le durable vous tente ?

Si vous êtes prêt à faire un premier pas vers les énergies renouvelables, choisissez le mix SEIC*décl*ic composé de 50 % de SEIC*hydr*ic et de 50 % de SEIC*logic*.

+ 1 ct par kWh consommé par rapport à notre tarif de base SEIC*logic*.

Ce supplément représente moins de CHF 1.- par semaine pour une famille de quatre personnes.*

SEIC*logic*

Notre produit standard vous satisfait

Produit auquel vous souscrivez par défaut, SEIC*logic* est composé de 60 % d'énergie hydraulique et de 40 % d'énergie non certifiée.

SEIC*basic*

Energie électrique « grise » 100 % non certifiée.

- 0.3 ct par kWh consommé par rapport à notre tarif de base SEIC*logic*.

Vous souhaitez opter pour une énergie plus durable ? Faites-nous part de votre choix en nous renvoyant le coupon-réponse ci-joint !

* Estimation basée sur une consommation moyenne de 4'500 kWh/an.

Je choisis mon énergie selon mes convictions :

(une seule case à cocher)

Oui, je souhaite modifier mon abonnement
et je choisis de consommer du

SEICbénéfïc MEMBRE
SEI
+ 5 cts par kWh

SEICpanoramic
+ 3 cts par kWh

SEIChydric
+ 2 cts par kWh

SEICdédiclic
+ 1 ct par kWh

SEICbasic
- 0.3 ct par kWh

Merci de nous renvoyer cette carte détachable **uniquement** si
vous choisissez un autre produit que **SEIClogfic** auquel
vous souscrivez par défaut.

N'oubliez pas d'indiquer votre nom et adresse au verso.

SEIC vous adressera une confirmation écrite avant toute modification
de votre contrat d'énergie.

Nom/Prénom

Rue

NP/localité

Adresse email

N° de client

A

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftsamtwortsendung Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse

Société Electrique Intercommunale de la Côte SA
Route des Avouillons 2
1196 Gland

+ SEIC, votre confort au cœur de nos métiers

Réseaux d'électricité et de chaleur

- Société fondée en 1899, plus de 100 ans à votre écoute !
- Un réseau électrique fiable et performant, progressivement développé avec les **6 communes desservies**
- Trois réseaux de chauffage à distance :
à Gland (Eikenøtt), Begnins et Burtigny
- Dépannage 24/24

Multimédia, Installations et Efficacité énergétique

- Plus de 20 ans d'expérience dans le multimédia
- TV numérique, Téléphonie, Internet, Télé réseau desservant 8 communes
- Réseau de fibre optique déployé à Gland et Vich (en cours de déploiement à Coinsins et Prangins)
- Installations intérieures : installations électriques de tout type, habitat connecté, sécurité, éclairage, câblage informatique, télécommunication, maintenance et dépannage 24/24
- Efficacité énergétique : audits pour particuliers et entreprises, installations photovoltaïques et pompes à chaleur

Aujourd'hui : 77 collaborateurs dont 9 apprentis

Clients : env. 11'600 clients

Distribution : env. 100 millions de kWh par année



Société Electrique Intercommunale de La Côte SA

Rte des Avouillons 2 • 1196 Gland

T 022 364 31 31 • F 022 364 34 51

info@seicgland.ch • www.seicgland.ch



seic